

Communiqué

Mise au point de la Ville d'Echirolles concernant l'article « Soirée très sports » au conseil municipal (Le Dauphiné, jeudi 29 avril 2010, p. 9)

L'article intitulé « Soirée très sports » au Conseil municipal paru dans le Dauphiné du 29 avril appelle de la part de la ville d'Echirolles les précisions et mises au point suivantes :

1) *Concernant la question orale sur la fermeture en hiver du bassin extérieur du stade nautique* : contrairement à ce qui est écrit, la question orale de Magali Vicente (Echirolles autrement) à ce sujet n'a pas été volontairement renvoyée en fin de séance ni placée « *au-dessous des 48 délibérations* ». Le Code Général des Collectivités territoriales prévoit que, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, c'est le règlement intérieur qui spécifie les règles de présentation des questions orales. Le règlement intérieur du Conseil municipal d'Echirolles indique clairement dans son article 2-1-5 : « *A la fin de l'ordre du jour de chaque séance du conseil municipal, un temps n'excédant pas 30 minutes est réservé aux questions orales d'intérêt strictement local auxquelles le maire, ou l'adjoint délégué compétent, répond directement* ». C'est donc bien le règlement intérieur du Conseil municipal qui définit ces modalités de fonctionnement. En l'espèce, lors de la délibération consacrée aux conventions financières avec le Nautic Club et le water polo confirmant les subventions pour la saison 2010/2011 (46 344 euros pour le NCM plus 201 216 euros d'aide indirecte; 28 203 euros pour le water polo plus 44 809 euros d'aide indirecte), le maire Renzo Sulli a proposé que la question du stade nautique soit évoquée à cette occasion, ce à quoi l'élue Magali Vicente n'a pas voulu donner suite. Dès lors, la question orale a été traitée au moment où elle devait l'être sans nulle volonté de jouer la montre ! Personne ne s'est d'ailleurs manifesté dans les élus et le public pour que cette question soit traitée avant.

2) *Concernant le supposé refus du maire Renzo Sulli (« Et c'est non pour la mise en place d'un groupe de travail »)*, l'article donne le sentiment d'une absence totale de débat et d'une proposition évacuée d'un revers de main. Le maire a rappelé, au terme d'un débat contradictoire, qu'une nouvelle réunion était bien prévue avec les clubs le 10 mai pour apporter des réponses concernant le volet réhabilitation énergétique du stade nautique, la prise en compte de cette préoccupation environnementale, les questions liées au planning. C'est bien dans le cadre des réunions régulières organisées avec l'adjointe Elisabeth Legrand que ces questions ont vocation à être traitées.

3) Enfin, la ville regrette que l'ensemble du compte-rendu du Conseil soit consacrée à la seule (et certes importante !) question des sports, passant sous silence des délibérations aussi importantes que l'approbation de la programmation de la politique de la ville (6,8 millions d'euros au titre du Contrat urbain de cohésion sociale), le subventionnement de l'opération d'amélioration thermique des bâtiments, par exemple, autres dossiers essentiels pour la commune traités ce jour là.

Contact presse : Bruno Cohen-Bacrie, 04 76 20 56 34